LE PETIT SAINT PÈROIS

BULLETIN MUNICIPAL - N° 48 AVRIL 2025

Le mot du Maire

Dilico en français dans le texte : Dispositif de Lissage Conjoncturel est une ponction sur les budgets locaux prévue dans la loi de finance 2025 (article 186). La contribution finale pour la Commune de St Père sera théoriquement de 2411.84 €.

Dilico concernera environ 2100 collectivités pour un montant d'un milliard d'euros. Le bloc communal contribue à hauteur de 510 millions d'euros 50/50 entre commune et EPCI.

Je ne résiste pas de vous donner les conditions de participation des communes qui s'appuient sur un indice synthétique de richesse (potentiel fiscal et richesse de la population) et de charge, pondéré par la population et avec un plancher minimal de 1000 euros. (Comprenne qui pourra).

En quoi St père serait t'elle une Commune riche ? Car toutes les Communes de France ne sont pas concernées (2100 d'après mes information) mais pas de chance nous remplissons tous les critères pour être retenu.

A travers le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et autres prélèvements l'état ne cesse de diminuer les dotations, la Commune finit par redonner à l'état plus d'argent qu'elle n'en perçoit.

Comment, dans ces conditions, établir un budget pour réaliser des travaux nécessaires au bien-être de la Commune, sachant qu'à nouveau le Conseil municipal n'a pas souhaité revoir les taxes Communales à la hausse.

Avec tout mon dévouement
Patrick Foulon

Edito

Le Respect, Clé de Notre Vivre Ensemble

Vivre ensemble, c'est avant tout se respecter. Respecter son voisin, son environnement, les règles qui régissent notre quotidien. C'est une évidence, et pourtant, combien de fois constatons-nous des incivilités qui fragilisent notre harmonie collective ?

Le respect d'autrui commence par des gestes simples : un bonjour échangé, une écoute attentive, une tolérance pour les différences. Chaque mot, chaque attitude a un impact. Ne l'oublions pas.

Mais le respect ne s'arrête pas aux relations humaines. Il concerne aussi notre patrimoine commun. Une place publique propre, un banc intact, une aire de jeux sans dégradations sont le reflet de notre considération pour ce que nous partageons. Chaque déchet abandonné, chaque dégradation, est une atteinte à notre propre qualité de vie.

Respecter les règles, ce n'est pas se soumettre, c'est garantir un cadre où chacun peut évoluer en toute sérénité. Sans elles, c'est l'anarchie. Elles existent pour protéger, organiser, équilibrer.

Alors, faisons du respect une valeur cardinale. Il ne s'impose pas, il se cultive. Il ne doit pas être une contrainte, mais un réflexe. Car un village où chacun respecte l'autre, les lieux et les règles, c'est un village où il fait bon vivre. À nous d'en être les garants.

Sommaire

Page 1 : *Le mot du Maire - Edito*

Page 2 et 3 : *L'école municipale V. Meunier - Mariniers Brasse Bouillon de l'AMS*

Page 4 : *Travaux dans la commune*

Pages 4 et 5 : *Retour sur quelques évènements*

Page 6 : *« Saint Père d'antan »*

Page 7 : *Agenda - Réponse du Quizz*

Page 8 : *Des nouvelles du conseil municipal*

On continue de travailler de façon coopérative ; ça veut dire qu'on partage ce qu'il faut faire pour les projets, et souvent, on vote pour choisir ce qu'on fait ou les projets qu'on veut.

On peut aussi travailler avec d'autres personnes qu'à l'école : par exemple, les maternelles ont fait du sport avec les adultes de l'association « Joie et Santé ». Comme ces personnes ne pouvaient pas faire sport dans la salle polyvalente (parce qu'on organisait, avec la classe des CM, le concours « Lego league »), ils sont venus dans notre salle de motricité. Alors, les petits ont fait sport avec eux ; C'était un travail avec des personnes de générations différentes. C'était rigolo et tout le monde a bien aimé. A la fin, ils ont pris un petit goûter ensemble.

Pour les autres projets :

Nous avons participé au concours « Lego League » avec les CM1CM2. Il s'agit de construire des robots en Lego et de les programmer pour faire le plus de missions possibles. On est chronométré (2minutes 50 par manche) et on doit gagner le plus de points possibles également. Nous avons eu une équipe qui a été qualifiée pour la finale régionale qui s'est passée le samedi 8 mars à Saint jean de Braye, sous le chapiteau du cirque Gruss. Nous avons gagné la coupe « coup de cœur des valeurs fondamentales ! »

Les GS CP continuent de faire « classe dehors » et vont en bord de Loire tous les mardis matins pour travailler.

Nous sommes une éco école : ça veut dire qu'on a des éco délégués et qu'on essaie de polluer et gaspiller le moins possible. Le mardi matin, on emmène les poubelles de tri de toute l'école au tri des déchets. Grâce à Ronelle et Delphine, on récupère le métal et le carton pour gagner un peu d'argent à la coopérative aussi. On a reçu les éco délégués du collège de Sully qui nous ont donné un diplôme et des idées pour encore faire mieux. On a aussi participé au forum de l'environnement à Sully.

On continue aussi de gérer notre « ATE » (Aire Terrestre Educative). On a reçu nos correspondants de Neuvy en Sullias le mardi 25 mars pour leur montrer et leur expliquer. On travaille avec la compagnie Systémic pour participer à leur spectacle sur la Loire qui aura lieu le samedi 10 mai après-midi en bord de Loire. Là, on montrera aux gens ce qu'est notre ATE et on pourra la faire visiter. **Si vous voulez venir voir le spectacle, ce sera à partir de 14h00 en bord de Loire.** On pourra par exemple montrer l'arbre à sanglier, ou le chantier des castors, qui font tomber beaucoup de jeunes peupliers pour manger l'écorce et les feuilles.

Cette année, notre classe de découverte se passera dans le Loiret :

- La classe de GS CP ira à Jargeau pendant trois jours.
- Les CE1 rouleront à vélo jusqu'à Jargeau puis resteront une semaine pour travailler avec la Maison de Loire, puis reviendront en voiture.
- Les CE2 rouleront à vélo jusqu'à Jargeau puis resteront une semaine pour travailler avec la Maison de Loire, puis reviendront à vélo.

L'école municipale Victor Meunier

- Les CM1 CM2 iront à Jargeau en canoë, puis travailleront avec la Maison de Loire jusqu'à la fin de la semaine. Après, nous irons à Orléans à vélo pour visiter des musées et faire de l'orientation en ville. Après, nous irons à vélo au centre des Caillettes en forêt d'Orléans, pour fabriquer du charbon de bois comme dans le temps.

Pour cette classe de découverte, tous les enfants se préparent et s'entrainent : nous avons des séances de vélo, de canoë et des réunions pour décider des repas et des chambres.

Pour le sport, on a aussi participé à la course de régularité USEP, le 14 mars, puis au cross de secteur USEP à St Père, le mercredi 19 mars. Nous avons eu trois enfants qualifiés à la finale départementale USEP de Châteauneuf, le mercredi 2 avril.

Nous allons aussi organiser **notre spectacle** de fin d'année **le vendredi 27 juin à l'Espace Blareau**. Ça parlera de la Loire et de l'environnement, avec les végétaux et les animaux.

Nous allons travailler avec des artistes qui font du théâtre d'improvisation le vendredi 25 avril ; ils organiseront des ateliers de théâtre toute la journée. Et le soir, ils présenteront un spectacle de théâtre d'improvisation dans la salle polyvalente. **Si cela vous intéresse, ce sera le vendredi soir 25 avril à partir de 20h00.**

Nous avons été retenus pour le concours du Parlement des enfants et nous participons à celui des rives de Loire et de la ligue contre le cancer.

Il y aussi notre journal La Pie : dedans, on explique tous les projets qu'on fait.

Si vous voulez nous écrire, nous serons contents de vous répondre.
Il y a l'adresse courrier : 1 rue des violettes 45600 Saint Père sur Loire
Et aussi l'adresse courriel : ecolestpere@wanadoo.fr

A bientôt
pour tous les coopérateurs
Jamila, Mustapha, Raphaël et Sofia Amira.

Mariniers Brasse Bouillon de l'A.M.S.

Début mars avec l'aide des mariniers Brasse Bouillon de l'A.M.S. qui ont confectionné des nichoirs à oiseaux et des dortoirs pour chauve souris avec du bois non utilisé lors de la construction du fûtreau « Belle Aventure », les Moussaillonnes et Moussaillons Brasse Bouillon, élèves de l'Ecole publique élémentaire Victor Meunier de Saint-Père-sur-Loire, en ont effectué l'installation dans le square du Vieux Bourg. Les élèves participent ainsi à la protection des chauves souris et des oiseaux espérant observer de nombreuses nichées de passereaux locaux.

Ce lieux a été choisi par les élèves car faisant partie de leur **Aire Fluviale Éducative**. Une Aire Éducative est un projet porté par une ou plusieurs classes où les élèves réfléchissent collectivement à la préservation d'un petit bout de territoire qu'ils choisissent proche de leur école.

Il en existe des terrestres, des fluviales et des marines selon l'endroit. À Saint-Père-sur-Loire elle et fluviale… ou plutôt « FluviliBelleAvenTerrestre »…

Travaux dans la commune

L'espace vert de la rue de Crassay a profité d'un nettoyage de printemps (taille des arbres, plantation de nouveaux, etc.).

La protection de la mosaïque « St PER'ATHLON » à la salle polyvalente a été changée (la dernière étant en piteux état …).

Dalle pour installer une table et des bancs au City Parc

Des travaux aux abords du passage à niveau rue de Touraine ont permis d'améliorer considérablement cet endroit en sécurité et espérons le en nuisance environnemental.

La procédure de reprise de concessions au cimetière suit son cours. On a commencé à relever des tombes qui avaient été oubliées lors de la dernière édition…

Retour sur les évènements

Voeux du Maire

AG du Club de l'Amitié

L'Assemblée Générale du club de l'Amitié s'est tenue le dimanche 26 janvier. On peut constater que le nombre de ses adhérents est en nette baisse (le COVID est-il passé par là ?). Donc, n'hésitez pas à aller le jeudi après-midi au club pour vous amuser, discuter, partager le goûter. Vous serez les bienvenus, soyez-en sûrs !

Les membres présents ont partagé une galette des rois très appréciée et ont fini l'après-midi par des jeux.

Soirée des bénévoles

Une soirée a été organisée le vendredi 28 février à la salle polyvalente afin de remercier les personnes donnant de leur temps et de leurs compétences à la commune, le personnel communal et les élus accompagnés de leurs conjoints et enfants.

Ce moment d'échange et de convivialité très apprécié permet à chacun de se retrouver, mieux se connaître et passer un instant agréable dans un contexte différent et plus détendu.

Nous en avons profité pour célébrer la mise en inactivité de Catherine notre employée technique qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Le repas des ainés

Le dimanche 2 mars s'est déroulé le repas des personnes de plus de 70 ans, dans une ambiance chaleureuse. Il y avait beaucoup de monde cette année encore pour répondre au désormais traditionnel quiz et déguster l'excellent repas servi par le traiteur « Entre Loire et Sologne ».

Concours de Belote

Le concours de belote organisé par le SPEF le 23 mars a connu un vif succès (les organisateurs ont été applaudis par les participants, ce qui n'est pas courant). Donc, merci à eux ! Il est très probable que ces après-midi belote connaissent une fréquence plus soutenue.

L'Amicale

La tournée de l'Amicale de Saint-Père s'est achevée le 23 mars dernier sur un triomphe devant le public enthousiaste de Saint-Père-sur-Cosne.

Pendant presque trois mois les comédiens de la troupe ont donné le meilleur d'eux-mêmes avec la toute première pièce de Richard Lenoir intitulée « Sacré Anatole » et qui n'avait encore jamais été jouée.

Tout au long des 18 dates de cette tournée (dont trois nouvelles : Bonnée, Sully et Poilly-lez-Gien), le public n'a pas ménagé ses applaudissements.

Près de 2400 spectateurs ont fait le déplacement dans les différentes communes.

L'auteur est d'ailleurs venu se rendre compte sur place le 19 janvier à la salle polyvalente de Saint-Père, du succès de sa pièce, ce qui a permis aux comédiens d'échanger avec lui et de recueillir ses impressions très positives et gratifiantes pour tous les interprètes.

Récompenses « Fleurissement 2024 »

La cérémonie récompensant les lauréats du fleurissement des jardins individuels de notre commune a eu lieu le vendredi 11 avril 2025 à 18h30 à la salle polyvalente, lors de la remise des bons d'achat attribués en 2024.

Rappelons que la commission « Embellissement communal », composée de 8 membres, avait effectué un passage — par équipes de deux — dans toute la commune le 27 juin 2024, afin d'attribuer ses notes (de 0 à 10) en fonction de critères précis, validés par le règlement intérieur du concours.

Cette année, 44 bons ont été attribués au total, et les trois meilleures notes ont reçu une plante d'extérieur supplémentaire.

Après de nombreuses discussions autour des types de végétaux résistants aux chaleurs actuelles, de la problématique de l'eau, etc., un moment de convivialité et de bonne humeur a clos cet évènement, où chacun a pu échanger avec ses voisins, amis, ou tout simplement faire connaissance.

Dossier écrit par une étudiante **Amayranni Zárate Altamirano** en 2015 dans le cadre de ses études à Tours

b) Les prémices d'un aménagement urbain

Pendant plusieurs siècles, la densité de la population de la commune dépasse à peine les 400 habitants, qui occupent un total de 60 maisons distribuées de manière disparate dans tout le village. 40 maisons sont concentrées dans la zone du bourg, tandis que le reste du plateau est occupé par 5 fermes et quelques maisons. Ces informations sont des indices qui nous permettent de déduire que le parcellaire n'a pas subi des modifications importantes depuis des centaines d'années.

Le cadastre ancien [Fig. 7] témoigne alors d'une agglomération de taille réduite composée d'un parcellaire irrégulier hérité de l'époque médiévale formé par des vastes parcelles qui sont délimitées par quelques rues étroites adaptées à l'usage du piéton et des charriots. Le bâti est disposé de façon perpendiculaire par rapport au terrain ou en bordure de rue, comprenant des fermes et des petites maisons basses implantées à l'avant des terrains d'exploitation. Ce type d'organisation est lié à la forte activité agricole de la part des habitants, à laquelle s'ajoute l'implantation des services publics au centre du village dès le troisième-quart du XIXème siècle, qui constitue une base pour un premier développement urbain de Saint-Père pendant cette période, qui se caractérisera par une configuration concentrique.

En 1840, la commune bénéficie d'une première initiative d'aménagement qui comprend le tracé de la route nationale de Villeneuve Saint-Georges—actuelle rue de Paris [Fig. 8]

qui franchit le village dans un axe nord-sud et qui assure une meilleure communication entre Saint-Père et les communes voisines, éveillant ainsi un intérêt nouveau de la part des Saint-Pérois pour cette zone. Avant les travaux de la nouvelle voirie, ce secteur comptait uniquement six édifices au niveau des quartiers nord des Grelotteries et du Marchais. À la suite des travaux, de nouvelles constructions viennent s'implanter autour de cette route, notamment la mairie [Fig. 9] et l'école communale qui sont édifiées en 1887. À cela s'ajoute la mise en place du chemin ferroviaire pendant la même décennie, qui dessert le côté ouest du noyau communal, marquant ainsi le nouveau centre de l'agglomération.

Au cours du mois d'octobre 1907, le village est affecté par une nouvelle inondation qui dépasse le lit du fleuve et qui atteint les terrains autour de l'église [Fig. 10 à 15]. Malgré l'intensité et la profondeur de la crue, les pertes sont matérielles ; il y a notamment des infiltrations à l'intérieur des maisons, un dénivèlement du sol ainsi que la perte d'une partie de la récolte des agriculteurs. Les dommages occasionnés au terrain contenant l'église et le cimetière provoquent l'émergence du sol d'un très grand nombre de tombes, fait qui conduit la municipalité à envisager le déplacement du cimetière vers la périphérie nord de l'agglomération l'année suivante. Nous pouvons considérer cette dernière action comme une première réflexion sur l'organisation fonctionnelle de la commune ainsi que le début d'une prise de conscience des principes hygiénistes.

La construction et le réaménagement des levées tout au long du XIXème siècle, ainsi que les dépenses que cela signifie, n'éveillent pas pour autant la conscience de l'administration sur la vulnérabilité de ces ouvrages. Aucun projet n'est mis en place les années suivantes pour la protection de la zone du bourg en cas des grandes crues, laissant plutôt aux habitants le soin de s'adapter aux conditions du sol. De plus, malgré les quelques tentatives d'aménagement urbain sur le territoire de la commune, Saint-Père-sur-Loire reste à l'écart de toute politique d'aménagement établie au cours du premier quart du XXème siècle : notamment la loi Cornudet de 1919 qui instaure le Plan d'Aménagement, d'Extension et d'Embellissement (PAEE)26 ainsi que la loi Strauss de 1906 et la loi Bonnevay de 1913 sur le financement de logements sociaux, qui sont des politiques de logement destinées au profit des grandes villes et qui dans la plupart du temps ne sont pas strictement appliquées.

Ainsi, dû à sa condition de commune rurale de dimensions modestes, à l'absence des monuments remarquables et à la basse densité de sa population, Saint-Père-sur-Loire n'est pas considérée dans les projets de modernisation architecturale et urbaine qui sortent de terre dans le pays. L'opportunité pour la commune de faire partie d'un programme de planification et d'aménagement urbain émerge dans le contexte de la Deuxième Guerre mondiale, dont les nombreuses pertes et destructions donnent matière à l'État pour repenser et étudier le caractère des villes.

Agenda

25 avril	Théâtre d'improvisation à 20h	(voir page 3)
27 avril	Vide grenier et foire artisanale	(voir affiche)
10 mai	Le son des voiles	(voir affiche)
13 juin	Kermesse de l'école	
21 juin	Fête de la St Pierre	(voir affiche)
27 juin	Spectacle de l'école	(voir page 3)
16 juillet et 6 aout	Cheminades à vélo	(voir affiche)
21 septembre	Vide grenier/Broc moto	

DANSE

SAMEDI 10 MAI
DÈS 12H

SAINT-PÈRE-SUR-LOIRE
PORT

SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE
PORT

Accès libre

LE SON DES VOILES

Mêlant musique et danse, la compagnie Systemic développe un concept innovant de tournée sur les rivières, à bord d'un bateau-scène. Accueillie l'an dernier en résidence à Saint-Père, elle revient pour la mise à l'eau officielle du bateau et la présentation de son spectacle, première date d'une tournée qui doit la conduire à Nantes.

Au port de Saint-Père-sur-Loire

12h-14h : repas partagé, buvette par les Brasse-Bouillon
14h30 : accueil, discours
15h : restitution d'un projet autour de la danse par les élèves de l'école primaire Victor Meunier.

15h30 : *spectacle Le Son des voiles*
Par la compagnie Systemic (Tours)
Un homme seul se réveille sur un bateau à voile. Son projet : gagner sa terre promise, une île du fleuve. Mais la faune et la flore qui l'entourent, incarnées par trois danseurs, ont d'autres projets pour lui... Au son d'une boîte à rythmes, deux mondes se rencontrent à travers la danse.
Après le spectacle : mise à l'eau des deux bateaux.
17h-19h : convoi fluvial vers Saint-Benoît-sur-Loire

Au port de Saint-Benoît-sur-Loire

19h30 : restitution d'un projet autour de la musique par le service jeunesse, restauration et buvette par les mariniers de l'Armada.
Dimanche 11 mai de 10h à 18h : Fête de la marine par l'Armada.

Mise en scène : Beat Matazz
Chorégraphie : Simon Dimouro
Interprètes : Suzanne Didier et Ophélie Parot
Soutien à la mise en scène : Emilie Beauvais et Yann Effiame

Avec le soutien de :
Centre national de la musique
Région Centre-Val de Loire
Département Touraine
DRAC Centre-Val de Loire
Ville de Tours
Arviva

Les cheminades

Rendez-vous à Saint Père sur Loire au pied de l'église saint Pierre à 10h. Durée : 2h30. Places limitées, inscription obligatoire, auprès de l'Office de Tourisme (02 38 36 23 70 ou sur www.tourisme-valdesully.fr). Tarif : 5€.

Bon à savoir : venir avec son vélo en bon état casque obligatoire, gilet fluo recommandé.

Mercredi 16 juillet à Saint Père sur Loire et Sully sur Loire
(et le mercredi 6 août)

20 km

Rive droite, rive gauche

Pas de frontière entre Sully et Saint Père seulement la Loire enjambée par l'ancienne voie de chemin de fer, dorénavant voie verte, que vous allez emprunter à vélo pour une balade d'une vingtaine de kilomètres. Entre plaines céréalières, ligériennes et forestières, partons à la découverte, rive droite rive gauche, d'un chapelet de patrimoine niché dans un écrin de nature et de culture.

Réponse du dernier Quiz du PSP 47 (ce sera le dernier !)

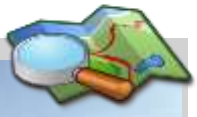

Les travaux pour l'enseigne Picard près du Super U

Des nouvelles du conseil municipal

Le conseil municipal du 19/09/2024 :

L'ordre du jour :

- Rapport annuel du délégataire année 2023 (SIVU de Sully-Sur-Loire / Saint-Père-Sur-Loire)
- Demande de subvention au titre des Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Val de SULLY (pour l'achat d'un broyeur à feuilles)
- Demande de subvention au titre des Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Val de SULLY pour la fourniture de silhouettes jaunes réfléchissantes (passage piéton lumineux RD60)
- Création / Suppression postes – filière technique et mise à jour du tableau des effectifs au 1er octobre 2024.
- Achat d'un tracteur « New Holland TL100 » pour les services techniques – avec éventuellement reprise de l'ancien matériel.

Informations diverses :

Le Maire donne lecture des courriers de remerciements :

- Le club « joie forme et santé » remercie les membres du Conseil Municipal pour la subvention octroyée pour l'année 2024.
- L'association « De la plume aux ciseaux » remercie les membres du Conseil Municipal pour la subvention octroyée pour l'année 2024.
- Mme Le Mat remercie les membres du Conseil Municipal pour l'envoi du panier garni à l'occasion de ses 90 ans et exprime toute sa sympathie à l'ensemble des acteurs de la vie municipale durant ces 38 années passées à St Père. Mme Le Mat résidera désormais à la Maison partagée située dans le village Les Bordes (45)
- Mme Marois remercie les membres du Conseil Municipal pour les marques d'affection et de sympathie témoignées lors du décès de son mari Guy Marois
- La famille Chevallier remercie les membres du Conseil municipal pour l'aide apportée à Mme Yvette Chevallier. Un don de 100 € a été versé par la famille au profit du CCAS de la Commune.
- Les enfants de l'école ainsi que le corps enseignant remercient les membres du Conseil Municipal pour son soutien régulier à tous les projets de l'Ecole, son aide régulière pour les activités coopératives et pour l'achat des fournitures scolaires.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur les dossiers suivants :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier lui a été adressé par des parents d'élèves lui demandant s'il était possible de séparer la viande des légumes, lors de l'élaboration des menus mélangés au restaurant scolaire. Monsieur le Maire rappelle que la restauration scolaire répond à une double exigence : maintenir la qualité nutritionnelle des repas et mieux informer les parents, notamment sur les questions liées à la sécurité alimentaire. L'alimentation d'un enfant doit lui apporter des aliments de bonne qualité pour répondre à ses besoins de croissance. Elle doit être équilibrée, variée et fractionnée en ration. Monsieur le Maire rappelle que les menus proposés sont réalisés avec la participation d'un diététicien nutritionniste. Cependant un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être mis en place pour les élèves ayant une allergie alimentaire.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la procédure de recrutement d'un adjoint technique en remplacement du départ en retraite de notre agent au 1er avril 2025 est toujours en cours. Le recrutement est prévu début d'année 2025.

Monsieur le Maire donne la parole aux membres du conseil :

- Madame Christelle ZUSATZ informe que le SICTOM a mis en place une campagne de distribution de composteurs de 345 l et de 620 l sur inscriptions en mairie jusqu'au 30 septembre inclus.
- Madame Christelle ZUSATZ informe que le clic val d'or a présenté une demande d'occupation de notre salle polyvalente pour l'organisation d'atelier Jeux et Mémoire avec une intervenante de « Chauffe Citron » tous les vendredis de 10h30-12h, pour nos ainés.
- Madame Christelle ZUSATZ informe que suite à la réunion du 11 septembre dernier (atelier risques majeurs), et conformément au Plan de Sauvegarde l'itinéraire emprunté par Saint Père sur Loire vers Dampierre en Burly, ainsi que les hébergements en cas de crise majeure inondation ont été transmis à la Communauté de Communes du Val de Sully (comité pilote) de ce dossier,
- Madame Christelle ZUSATZ informe que 4 Marchés Publics sont en actuellement en cours au SICTOM
  - ◊ la société UTPM pour la fourniture d'abri-bacs multimatériaux (en tôle d'acier galvanisés à chaud)
  - ◊ La Sepur a été retenu pour la collecte des déchets ménagers et assimilés
  - ◊ L'entreprise SULO a été retenu pour la collecte des bacs jaunes
  - ◊ Marché de traitement des déchets de déchetteries
    - * Traitement du plâtre F Sté Bourgogne Recyclage
    - * Traitement des souches et du boisF Sté Baudon Chabosy Récupération
    - * Valorisation des cartons et métauxF Sté Baudon Chabosy Récupération
    - * Mise à disposition de contenants, enlèvement, transport et traitement des DDS hors ERP F ETS J MARTIN
- Monsieur le maire informe que la procédure de reprise de concessions en l'état d'abandon confié à l'entreprise CATON au cimetière est en cours. La phase 1 de la partie « reprise administrative » est désormais terminée. Nous avons demandé un devis pour le relevage de 6 sépultures (prévu au budget 2024). Ces travaux devraient commencer prochainement. Monsieur le Maire précise qu'une formation à l'intention des élus et du personnel administratif est organisée le lundi 23 septembre prochain à Gien par l'entreprise CATON, à laquelle nos deux secrétaires participeront.

Le conseil municipal du 21/11/2024 :

L'ordre du jour :

- Rapport 2023 de la SUEZ, délégataire du service de l'assainissement collectif
- Signature d'une convention de servitude entre GRDF & La Commune de Saint Père sur Loire
- Rétrocession d'une concession funéraire trentenaire à la commune
- Décision Modificative n° 1 – budget communal
- Demande de prorogation du bail emphytéotique entre Valloire Habitat et la Commune de Saint Père sur Loire
- Règlement des factures d'investissement avant le vote du BP 2025 de la Commune
- Règlement des factures d'investissement avant le vote du BP 2025 de l'eau & assainissement

Informations diverses :

Le Maire donne lecture des courriers de remerciements émanant de :

- Monsieur LANDEAU Philippe (camion pizza Swing) remercie la commune pour son accueil durant ses 17 années d'activités.
- Mme COUVREUR (5, rue de la Richardière) remercie les membres du Conseil Municipal pour l'envoi du panier garni à l'occasion de ses 91 ans.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- la cérémonie des vœux adressées à la population et aux personnes publiques aura lieu le Mardi 14 janvier 2025 à 18h00 Salle Polyvalente.
- La fête de la Saint Pierre aura lieu le Samedi 21 juin 2025. A cette occasion une messe sera célébrée à 10h30 où une plaque « architecture remarquable » décernée par le Ministère de la Culture (par les services de la Région Centre Val de Loire) sera posée à l'Eglise Saint Pierre de Saint Père sur Loire

Mairie de Saint Père sur Loire

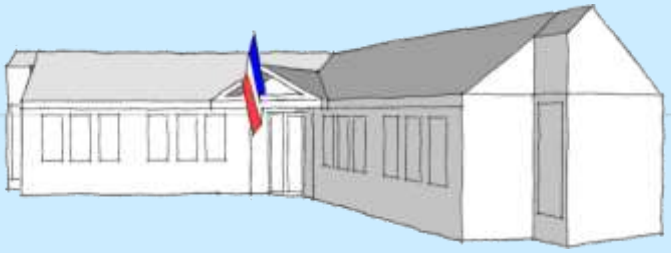

Tel : 02.38.36.21.84
saintperesurloire@wanadoo.fr
www.saintperesurloire.fr

Scannez ce QR Code pour vous rendre directement sur le site Internet de la commune. N'hésitez à l'utiliser !